



Monsieur le Préfet, madame la Vice-Présidente, monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs.

En premier lieu, nous souhaitons interpeller cette instance sur la situation de la commune de Gonesse. En effet, concernant la proposition d'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée, le maire de cette commune a décidé de maintenir la semaine à 9 demi-journées sans tenir compte de l'avis majoritaire des conseils d'écoles favorable à un retour à 4 jours. Monsieur Blazy a été reçu par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui a ensuite entendu une délégation de directrices d'écoles accompagnées par le SNUipp-FSU 95. Malgré cela, la situation n'a pas évolué, les enseignant.es et des parents d'élèves ne se sentent ni entendu.es, ni écouté.es mais tout simplement méprisé.es. Les enseignant.es n'ont eu d'autre choix que de se mettre en grève et les parents de mener des actions de blocage.

Inquiétés par la situation, nous avons adressé un courrier à Monsieur Le Maire le 2 juin dernier. Monsieur Le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous avez également été destinataires de celui-ci. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse du maire de Gonesse. Il n'est pas admissible de traiter ainsi les collègues que nous défendons. Nous tenons à rappeler ici, qu'en tant que délégué.es des personnels, nous défendons évidemment les droits des personnels mais également ceux des élèves et des familles. La situation engendrée par Monsieur Blazy a conduit à des faits de violences verbales, d'intimidation, de menaces que nous ne pouvons accepter. Elle a généré de l'inquiétude chez les enfants qui ne comprennent pas ce qui se passe et a rendu la communication avec les familles plus difficile alors qu'elle ne posait pas de difficulté.

Notre démarche n'avait qu'un seul objectif, apaiser les tensions créées par l'annonce du maintien de la semaine de 9 demi-journées l'an prochain dans les écoles de la ville contre l'avis des conseils d'écoles. La situation nous semblait suffisamment préoccupante pour la sécurité des enseignant.es, de nos élèves et de leurs familles pour que nous nous adressions ainsi à toute la communauté éducative.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet d'intervenir afin que la situation s'apaise et que Monsieur Blazy entende la voix des enseignant.es et des parents d'élèves.

Concernant l'autre sujet qui nous anime ce soir, les mesures d'ajustement de la carte scolaire du premier degré, nous actons favorablement les mesures que vous proposez, Monsieur l'Inspecteur au regard des interventions que nous avons faites en GT CTSD et CTSD. Pour autant, certaines n'y figurent pas et de nouvelles

situations sont apparues, nous vous les avons transmises en fin de semaine dernière, nous souhaitons qu'elles soient étudiées ce jour.

Un premier état de la carte fait apparaître une nouvelle fois que la dotation est absorbée par la hausse démographique et par la création des dispositifs de classes dédoublées. Si le dédoublement des classes de CP et de certaines classes de CE1 est une bonne mesure, le SNUipp-FSU porte depuis de nombreuses années la baisse des effectifs, il n'en demeure pas moins que cela se fait au détriment des autres classes, du dispositif de maître supplémentaire et des postes de maître G que vous avez « gelés ». Les moyens pour l'école sont insuffisants, nous n'avons de cesse de le dire.

Comment ne pas faire le lien avec la suppression massive des contrats aidés laissant les directrices et directeurs d'école sans aide administrative, le manque d'AESH pour accompagner les élèves en situation de handicap qui s'ajoute au retard de traitement des dossiers par la MDPH, 4 à 6 mois de délai entre le dépôt du dossier et la notification ?

Ce n'est pas avec des injonctions ministérielles que la réussite des élèves sera effective. Elle ne se décrète pas, elle se construit avec les enseignant.es et des moyens à la hauteur des besoins !

Enfin, lors d'un groupe de travail réuni le 25 mai dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales son projet portant sur l'évolution des instances dans lesquelles siègent les représentants des personnels (CAP, CCP). Sous couvert de simplification d'un fonctionnement jugé trop lourd, le projet recouvre en fait une véritable remise en cause du paritarisme et du rôle des représentants des personnels.

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de la hiérarchie ou des erreurs de l'administration.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « *suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires* » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, la FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer au texte proposé.